

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf**NUMERO SPECIAL**Matahiti 163
N° 51 - Numera Taae**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 25
no Tetepa 2014

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

	Pages
Arrêté n° HC 1340 DIRAJ/BRE du 19 septembre 2014 modifiant les arrêtés n° HC 882 DIRAJ/BRE du 9 juillet 2014 et n° HC 823 DIRAJ/BRE du 27 juin 2014 fixant la liste des électeurs qui prendront part à l'élection des sénateurs le dimanche 28 septembre 2014.	3862

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Lois du pays

Loi du pays n° 2014-30 du 24 septembre 2014 relatif au contrat de chantier.	3870
---	------

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Arrêté n° 1342 CM du 24 septembre 2014 portant modification de l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 relatif à la délégation de pouvoir du conseil des ministres.	3871
Arrêté n° 1343 CM du 24 septembre 2014 portant fin de fonction de M. Yves Haupert en qualité de chef du service de la communication.	3873
Arrêté n° 1344 CM du 24 septembre 2014 portant nomination de M. Thibault Marais en qualité de chef du service de la communication.	3873

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Présidence

Arrêté n° 706 PR du 24 septembre 2014 portant nomination de Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de cabinet auprès du ministre du développement des activités du secteur primaire.	3874
Arrêté n° 707 PR du 24 septembre 2014 portant nomination de M. Stéphane Tarahu en qualité de chef de cabinet auprès du ministre du développement des activités du secteur primaire.	3874

Ministère de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme, des transports intérieurs et de l'environnement

Erratum à l'arrêté n° 8718 MET du 23 septembre 2014 (JOPF n° 50 NS du 24 septembre 2014, page 3853)	3874
---	------

PARTIE OFFICIELLE**ACTES DU POUVOIR CENTRAL****ACTES REGLEMENTAIRES
DU HAUT-COMMISSAIRE**

ARRETE n° HC 1340 DIRAJ/BRE du 19 septembre 2014 modifiant les arrêtés n° HC 882 DIRAJ/BRE du 9 juillet 2014 et n° HC 823 DIRAJ/BRE du 27 juin 2014 fixant la liste des électeurs qui prendront part à l'élection des sénateurs le dimanche 28 septembre 2014.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 283 et suivants et R. 131 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-1454 du 24 décembre 2012 authentifiant les résultats du recensement de la population effectué en Polynésie française en 2012 ;

Vu le décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté n° HC 823 DIRAJ/BRE du 27 juin 2014 fixant la liste des électeurs qui prendront part à l'élection des sénateurs le dimanche 28 septembre 2014 ;

Vu l'arrêté n° HC 882 DIRAJ/BRE du 9 juillet 2014 modifiant l'arrêté n° HC 823 DIRAJ/BRE du 27 juin 2014 fixant la liste des électeurs qui prendront part à l'élection des sénateurs le dimanche 28 septembre 2014 ;

Vu l'arrêté n° HC 1255 DIRAJ/BRE du 5 septembre 2014 déclarant démissionnaire d'office M. Gaston Flosse de sa fonction de Président de la Polynésie française et de son mandat de représentant à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC 1259 DIRAJ/BRE du 5 septembre 2014 déclarant démissionnaire d'office M. Bruno Sandras de ses mandats de conseiller municipal et de maire de la commune de Papara ;

Vu l'arrêté n° 23-2014 APF/SG du 6 septembre 2014 constatant la fin des fonctions de M. Gaston Flosse en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 29-2014 APF/SG du 6 septembre 2014 constatant la reprise des fonctions de M. Marcel Vaiti Tuihani en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 31-2014 APF/SG du 6 septembre 2014 constatant la reprise des fonctions de M. Thomas Moutame en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 32-2014 APF/SG du 6 septembre 2014 constatant la fin des fonctions de Mme Noela Greig en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 36-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 constatant la fin des fonctions de M. Edouard Fritch en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 37-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 proclamant Mme Alice Tinorua en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2014-22 D du 16 septembre 2014 constatant la déchéance de plein droit de M. Gaston Flosse de sa qualité de membre du Sénat ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 43-2014 APF/SG du 17 septembre 2014 proclamant M. Michel Leboucher en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 44-2014 APF/SG du 17 septembre 2014 constatant la fin des fonctions de M. Jean-Christophe Bouissou en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 46-2014 APF/SG du 17 septembre 2014 constatant la fin des fonctions de M. Frédéric Riveta en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 47-2014 APF/SG du 17 septembre 2014 proclamant M. Fernand Tahiatia en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 50-2014 APF/SG du 17 septembre 2014 constatant la fin des fonctions de Mme Nicole Sanquer en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 52-2014 APF/SG du 17 septembre 2014 constatant la fin des fonctions de M. René Temeharo en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 53-2014 APF/SG du 17 septembre 2014 proclamant M. Evans Haumani en qualité de représentant à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le courrier du maire de la commune de Hitia'a O Te Ra en date du 21 août 2014 ;

Vu le courrier du maire de la commune de Rapa en date du 28 août 2014 ;

Vu le courrier du maire de la commune de Hiva Oa en date du 15 septembre 2014 ;

Vu le courrier du maire de la commune de Makemo en date du 16 septembre 2014 ;

Vu le courrier du maire de la commune de Ua Pou en date du 18 septembre 2014 ;

Vu la demande de la commune de Bora Bora en date du 19 septembre 2014 ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat,

Arrête :

Article 1er. — Le tableau des électeurs sénatoriaux est fixé ainsi qu'il suit :

I) Les députés et les sénateurs

SAGE Maina ; TAHUAITU Jonas ; TUAIVA Jean-Paul ; TUHEIAVA Richard.

II) Les membres de l'assemblée de la Polynésie française

AH-SCHA Joseph ; AMARU Patricia ; ARO Dylma ; BOUTEAU Nicole ; BRUANT Virginie ; BUIILLARD Michel ; CROLAS épouse SACHET Isabelle ; DROLLET Jacqui ; EBB épouse CROSS Valentina ; FAATAU Félix ; FLOHR Henri ; FLORES épouse TAHIATA Chantal ; FONG LOI Charles ; GALENON Minarii Chantal ; GEROS Antony ; GRAFFE Jacquie ; HAUMANI Evans ; JORDAN Rudolph ; LÉBOUCHER Michel ; LUCAS Béatrix ; MAAMAATUAIAHUTAPU Victor ; MANUTAHU épouse LEVY-AGAMI Sandra ; MARAEA Emma ; MARE épouse IRITI Teura ; MATEHAU épouse NUUPURE Juliette ; MERCERON Armelle ; MOUTAME Thomas ; PEREZ

Antonio ; PERRY-FRIEDMAN Vaiata ; PUHETINI Sylvana ; RAIHOHA Jacques ; RAUZY épouse FREBAULT Joëlle ; RICHTON Monique ; ROHFRITSCH Teva ; SALMON épouse AMARU Lois ; SCHYLE Philip ; TAAE Puta'i ; TAHIATA Fernand ; TARAHA-ATUAHIVA Teura ; TATA Jeanine ; TEISSIER épouse TUHEIAVA Karine, remplaçante de TUHEIAVA Richard ; TEMARU Oscar ; TEMAURI Jean ; TERIIMANA épouse TEURA Justine ; TERIITAHU Moeahu ; TETUANUI Lana ; TINIRAU épouse TEAHE Teapehu ; TINORUA Alice ; TONG SANG Gaston ; TOROMONA John ; TUIHANI Marcel ; TUPAI épouse TURQUEM Sandrine ; VAIHO-FAATOVA Gilda ; VAIMÉHO PEUA épouse TEVAHITUA Eliane ; VANAA Elise ; VIRIAMU Yolande.

III) Les délégués des conseils municipaux

1) Commune de Anaa

Anaa

Délégué élu : BURNS Léonard.

Délégués suppléants : LEE épouse TRINQUIER Marie-Laure ; TOKORAGI épouse TERAATEPO Amélie ; TAUTU veuve BURNS Sabine.

Faaite

Délégué élu : TEVA Jasmine.

Délégués suppléants : WILLIAMS Jean-Louis ; HATUUKU Terava ; PITO Rosalie.

2) Commune de Arue

Délégués de droit : BERNARDINO épouse SCHYLE Maheata, remplaçante de SCHYLE Philip ; DEANE Jacques ; TAURU Hyalmar ; ESTALL Carmencita ; MATAOA Turereura ; BERSELLI Charles ; DRUART Martine ; TEROU Mélanie ; DAFNIET Frédéric ; TAERO Marie-Thérèse ; PRUNIER Jean-Luc ; TIHONI Jean-Claude ; LYAU John ; TEAUROA Jean-Claude ; EDMUNDS Nicole ; LEFAIT Christian ; TEURUARI Averii ; LEY Moea ; ROSSI Patricia ; GASSMANN Pierre ; DESPERIERS Teva ; NOBLE Tepurotu ; PUNAA Jenna ; BORDES Francis ; CINQUIN épouse HARGOUS Mavea, remplaçante de MARE épouse IRITI Teura ; EBB Conrad ; ESTALL Henri, remplaçant de BRUANT Virginie ; AROITA Jolina ; NIMAU Tumata.

Délégués suppléants : JOUTAIN épouse TAURU Angélita ; ESTALL Philippe ; YA MATSY épouse DESPERIERS Raimana ; MATAOA Rio ; ROHFRITSCH Wanda ; IEDRA Bruno ; PIRATO Araia ; FAATOVA Marena.

3) Commune de Arutua

Apataki

Délégué élu : ORBECK Rosalie.

Délégués suppléants : TETOHU Philippe ; MAURI Tefaatapuarii ; FAUURA Samuel.

Arutua

Délégués élus : TAPUTUARAI Reupena ; REHUA Jean-Pierre ; FAUURA Andy.

Délégués suppléants : TAAVIRI Augustin ; PARKER Pierre Ariihoro ; TAPARE Gabriel.

Kaukura

Délégué élu : CHAN Lui Fat.

Délégués suppléants : TAUIRATEA Rino ; BELLAIS Maurice ; TEHAAI épouse HOPUE-TAMHUTA Lucienne.

4) Commune de Bora Bora

Anau

Délégués élus : PENEHATA Teta ; REUPENA épouse DANY Fifi ; TAUAROA Luis ; TAPI Virge ; TERIIPAIA Mita.

Délégués suppléants : PENEHATA Dominique ; ROIHAU Nohorai ; TAVAROA épouse POULIN Graziella.

Faanui

Délégués élus : ROOMATAAROA Victor ; PARKER Vairea TUMARAE Temarii ; PITO épouse HAOATAI Marie-France ; GERMAIN Angélo ; DUGAN épouse LING THIEM Gwendolina ; JORDAN Fabrice.

Délégués suppléants : HAOATAI Miguel ; TEAVE épouse TIHOPU Marie-France ; GRANDAM Uairea ; TEAHURAI Warren.

Nunue

Délégués élus : TEIHOTAATA épouse VAHIMARAE Peggy ; TAMA épouse REUPENA Mere, remplaçante de MARAKAI Mahuru ; TCHE épouse MAIARII Nélia ; MATAIHAU Victor ; VIRASSAMY épouse HAATI Lucie ; TEMARII Fray Willy ; VANE Vaite ; TERAII Stéphane ; TUHIRO épouse TETOFOA Miriama ; TEHIHIPO Tafirai ; PEUE épouse TETAHIOTUPA Mareva ; TINORUA Raimanutea ; PATU épouse TINORUA Chantale ; TINORUA-TEAOTEA Atonia ; TANOVA épouse ATIU Mariana.

Délégués suppléants : BUCHIN James ; VAHIMARAE Cédric ; VAETUA Tohuoratevahineuratua ; YE ON Tafai.

5) Commune de Faa'a

Délégués de droit : TEMARU Veronica Teua, remplaçante de TEMARU Oscar ; MAKER Robert ; VANAA Emma ; BROTHURSON Moetai ; LAURENT Victoire ; CERAN-JERUSALEM André ; CHIN FOO Rosina ; TERIITEHAU Roberto ; ZIMA Laurence ; MAI Gérard ; HATETE épouse TAHARAGI Linda ; APUARII Léon ; TEURU Germain ; LO Tai Chan André ; FARIUA Totoarii ; TEFAATAU épouse MATI Juliana ; TEAUNA épouse POIA Clarisse ; TETUANUITEFARERII Josiane ; TETUAITEROI Georges ; NIVA Pauline ; TARAHU Laurent ; ARII épouse BARFF Ema ; RUA épouse BARFF Linda ; TEVAEARAI Ani dit Yannick ; PARAU Heia ; MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha ; TETAVAHI Célia ; MAAMAATUAIAHUTAPU Maurea ; TEMARU Tetuahau ; BUTSCHER Levyn ; BARRERE Thierry Moana, remplaçant de TEMAURI Jean ; LATOUCHE épouse LAGARDE Wanda, remplaçante de CROLAS épouse SACHET Isabelle ; FAATAU Luc Punua, remplaçant de VANAA Elise ; DRAPEMU Tamara Mercedes, remplaçante de TARAHU-ATUAHIVA Teura ; MANUTAHU Teiva.

Délégués suppléants : TOKORAGI Ole ; TAUMIHAU épouse RICHMOND Roti ; VIRIAMU Winko ; ESTALL Ahuura ; TEKURARERE Eugène ; SANDFORD épouse MAKER Juliana ; ARAI Pierre ; CHUNG TIEN Chantal ; GRAND épouse LY Manolita.

6) Commune de Fakarava

Fakarava

Délégués élus : TEKURIO Tuhoe ; TERAIMATEATA A TINO A TEIHOTAATA Nelly ; TOKORAGI Tina.

Délégués suppléants : LEU Georges ; TEPEHU Pauline ; TOKORAGI Maima.

Kauehi

Délégués élus : TEIHOARII Jean Nui ; TAPI Yvonnick ; TAINOA David.

Délégués suppléants : TAVE Likarione ; EBB Simon ; RATTINASSAMY Jean-Claude.

Niau

Délégué élu : TOROHIA Tautahi.

Délégués suppléants : FAREEA Frida ; AMO Fareana ; TEHAVARU épouse TEREROA Teura.

7) Commune de Fangatau

Fakahina

Délégué élu : NUI Clément.

Délégués suppléants : AHINI Rosalie ; VOIRIN Raymond ; MARUAKE Atanatio.

Fangatau

Délégué élu : SALOMON Teau.

Délégués suppléants : TAPI Alfred ; TANE Henri ; SHAN Catherine.

8) Commune de Fatu Hiva

Délégués élus : TUIEINUI Henri ; ARIITAI Noël ; GILMORE Xavier.

Délégués suppléants : TAMETONA Jean-Maxime ; KAHIA Marie-Céline ; PAHUTOTI Athanase.

9) Commune de Gambier

Délégués élus : GOODING Vai Vianello ; SALMON Catherine ; MAMTUI-TEAKA Teanopunua.

Délégués suppléants : MARCHAL Venessa ; TEAPIKI Jean-Claude ; TEAKAROTU Joséphine.

10) Commune de Hao

Amanu

Délégué élu : TAKAMOANA François.

Délégués suppléants : TAGI Jean ; TAPAKIA Roger ; TEGARIPA Maemae.

Hao

Délégués élus : ROOPINIA née TAGAROA Visa ; TUTEIRIHIA Thierry ; APA Mauricette.

Délégués suppléants : PAVAOUAU Philippe ; TAKAMOANA Maniaro ; VOIRIN née TEROEA TERIIRERE Jacqueline.

Hereheretue

Délégué élu : TUTEIRIHIA Marie Madeleine.

Délégués suppléants : KAOKO Tetuarii ; TUTEIRIHIA Arthur ; RUA Julien.

11) Commune de Hikueru

Hikueru

Délégué élu : TEKURIO Raymond.

Délégués suppléants : TEAVE épouse TEKURIO Mata ; MAHAGA épouse MALARDE Denise ; TEKURIO Tavahikura.

Marokau

Délégué élu : PERRY Jean.

Délégués suppléants : ARAPARI épouse PERRY Catherine ; PERRY Karl ; TEKURIO épouse TEMAHUKI Puanani.

12) Commune de Hitia'a O Te Ra

Hitiaa

Délégués élus : FARIKI Stéphane ; TERIITAOHIA née SCHYLE Titaua ; SAMINADAME Alphonse ; FLORES Amélie ; TEINAURI Tera.

Délégués suppléants : TOA Kahialani ; TAHITORAI-MOHI Tehaurai ; MAETA Myrna.

Mahaena

Délégués élus : TCHOUNG Victor ; BOURGEOIS Frangélica ; TARAHU Henri.

Délégués suppléants : TAIRUA Miriama ; URAEVA Léon ; TEPA née TETUANUI Diana.

Papenoo

TEFAATAU née TARUOURA Gisèle ; AVAEMAI Vetea ; HEITAA née TEURURAI Aurore ; IRITI Karim ; TEAMOTUAITAU Tumata ; TEIHOARII Antonio ; IRITI Naomi veuve ARAPARI ; WONG Ioane ; MATITAI née TUPORO Mireille ; TEHINA Eric ; YIM TAI CHEUNG née KALSBECK Mellissa ; TAHUTINI Pierre ; MOETAUA Adélaïde ; FAUA Teamoarii ; TEMARII Annick.

Délégués suppléants : KATUPA Linda ; AVAEMAI Tihoti ; LEQUERRE Ramona ; FAUFAU Roger ; TANE Paloma.

Tiarei

Délégués élus : DAUPHIN Domingo ; TERITO Jeanine ; MAC CARTHY Willie ; TAPU Anita ; PAOFAI Emile ; HUNTER née TUTURURAI Moea ; PATU Pierre.

Délégués suppléants : FAUA Nunaeahau ; MARURAI Paul ; MOEAU Cynthia ; PUARAI Jules.

13) Commune de Hiva Oa

Atuona

Délégués élus : HEITAA Xavier ; KAIMUKO Patrice ; TEHAAMOANA Etienne ; SHAN Jean-Emmanuel ; CHIMIN-CHANSON Marie-Paule, remplaçante de MOKE/TEUIRA Diane.

Délégués suppléants : BONNO Rose-Marie ; SAINE Brice.

Puamau

Délégué élu : TOUATEKINA Bertho.

Délégués suppléants : KOKAUANI Julien ; KOHEATIU Marie-Agnès ; TOUATEKINA Jean-François.

14) Commune de Huahine

Faie

Délégué élu : MALATESTTE Antonio.

Délégués suppléants : FAATAUIRA Camille ; FIRUU Christophe ; RIAUDEL Karl.

Fare

Délégués élus : LISAN Marcelin ; LEMAIRE Gaston ; TAEREA Moeata ; FAAHU Tatiana ; FANIU Erick.

Délégués suppléants : HEITAA Dorida ; TAMAIANA Etienne ; TEREMATE Tania.

Fiti

Délégués élus : BUARD Mathilde ; ROURA Nicole ; MOU SIN Gaeton.

Délégués suppléants : TEPA Gérard ; TEMAURI Jean-Marie ; ROURA Isabelle.

Haapu

Délégués élus : GIBERT Pitori ; CHONG Claude ; LEFORT Bernard.

Délégués suppléants : TIIHIVA Juliette ; BARRIER Jean-Claude ; KUI SANG Jean.

Maeva

Délégués élus : CHEOU Ronald ; HOPARA Nano ; MATIERAI Richard.

Délégués suppléants : TEFAATAUMARAMA Marietta ; TEHAAMANA Clothilde ; TEFAATAUMARAMA Timiona.

Maroe

Délégués élus : TEPA Eremoana ; TUIHANI Georges ; TUIHANI-TEHEIURA Romain.

Délégués suppléants : PUUPUU Ataria ; PANI Jenny ; HAUMANI Delano.

Parea

Délégués élus : MAI Daniel ; TUIHANI Eugène ; MAI Rosine.

Délégués suppléants : TEATA Raita ; VIRIHIA Patricia ; PAA Octave.

Tefarerii

Délégué élu : TAAROAMEA Bruno.

Délégués suppléants : TEURURAI Noël ; TEURURAI Stanley ; TUMARAE Grégoire.

15) Commune de Mahina

Délégués de droit : JAMET Patrice ; OPUTU Lorna ; FRITCH Frédéric ; PAOFAI Marie ; QUINQUIS Bran ; FAUA Tenuhiarii ; YEE ON Léonce ; OOPA Viora ; VERO Jacki ; KWONG Chantal ; COJAN Marie-Pauline ; TEUIRA Damas ; WONG Célestine ; TEHEI Tariu ; FRITCH Edgard ; COLOMBANI Benjamin ; PAOFAI Lory ; TEAUROA Jimmy ; TEMATARU Vanessa ; GOODING Orama ; TEIPOARII Gloria ; AFO Warren ; LUCAS Lucie ; LBOUCHER Patrick ; TAUATITI Marcelle ; CHANGUY Sandy ; MATITAI Joe ; TAPUTUARA Hervé ; BOURINEAU James ; SANQUER épouse FAREATA Nicole ; MAPOTOEKE Tehotu ; IRITI Chestine ; IZAL Yves.

Délégués suppléants : HEUEA Samuel ; JAMET Ariimihi ; ESCANDE Vatea ; DIVOUX Vahina ; TAIARUI Charles dit Kone ; AUMERAND Dinah ; DUPIRE Philippe ; HELME Gilles ; TEFKURIO Sabine.

16) Commune de Makemo

Katiu

Délégué élu : YIP Michel.

Délégués suppléants : ANI Kirianu ; HARRY Eliane ; NOHO Heiau.

Makemo

Délégués élus : TOKORAGI Félix ; MAIFANO Tominiko ; TAHI Pierre.

Délégués suppléants : NOUVEAU Lydia ; MARO Milton ; MARUNUI Tuia.

Raroia

Délégué élu : RUATERORO épouse FLORES Ana.

Délégués suppléants : MOEVAI Marina ; MAETZ Bruno ; HELME-ESTALL Ignace.

Taenga

Délégué élu : TEREMIHI Pikiragi, remplaçant de MAIROTO Jean-Yves.

Délégués suppléants : BURNS Evelynna ; TEREMIHI Erena.

17) Commune de Manihi

Ahe

Délégués élus : REID Roland ; MAIFANO Maihaere ; TAIARUI Romina.

Délégués suppléants : HOKAHUMANO Teuruhina ; MATAOA Georges ; MATA Augustin.

Manihi

Délégués élus : HAOATAI Mireille ; TETUA Taaroa ; VAIRAAROA Mélina.

Délégués suppléants : GARIKI Carlos ; GRAFFE Jean-Pioi
TAIRUA Philippe.

18) Commune de Maupiti

Délégués élus : RAUFAUORE Woullingson ; PAHEROO
Astair ; FIRUU Arieta.

Délégués suppléants : MAHURU Teiva ; YEE ON
Catherine ; UTAHI épouse ATUAHIVA Alice.

19) Commune de Moorea-Maiao

Afareaitu

Délégués élus : TUAIVA épouse KECK Elsa ; VAHAPATA
Otto ; TEMARII Rebecca ; BROTHERS Damas ; LUCAS
Vaiana ; TAPAO veuve MARAMA Malvina ; TAAREA
Nohorai.

Délégués suppléants : TEORE Edwige ; MAU Nicolas ;
TUNOA Warenka ; TUNOA Joseph.

Haapiti

Délégués élus : TAPUTUARAI Franck ;
NOLLEMBERGER Manuela ; BOUBEE Jacqueline ; POROI
Rocky ; HAUARIKI Alizée ; MAIAU Maire ; TEMAIRIA
Violanda ; TEHAHE Teriinui ; TANERII Marina ; HOATA
Christiane ; TAUAPIANI Marie-Hélène ; TAPUTUARAI
Walter ; RUTA Billy ; BROTHERS Auguste ; MAHEI Nicolas.

Délégués suppléants : MAHATIA épouse SADE Tetua ;
VIVI Yannick ; MAHATIA Bruno ; NUNU Aeroa ; MARE
Teuteu.

Paopao

Délégués élus : LUCAS Félix ; THIATA Romilda ;
HANERE Hugues ; BELLAIS Gustin ; TCHIN NOA Francis ;
IENFA Hinano ; PERRY épouse ATA Nnette ; NUI Emile ;
GALLIMARD Guy ; RAPARII épouse MAHOTU Ghislaine ;
TURI épouse TIAHU Dany ; HUNA Samuel ; ATA Christian ;
THIEME épouse CASTELLANI Johana Christa ;
TEHEIRUA épouse SOI LOUK Yolande.

Délégués suppléants : IENFA Frédérick ; PITTMAN
Raphael ; VAEA Barbara ; TETAUIRA épouse PITTMAN
Nini ; DEANE épouse PAUTEHA Sylvana.

Papetoai

Délégués élus : AGNIERAY épouse HAUMANI Titaua,
remplaçante de HAUMANI Evans ; PATER épouse
TRAFONT Gloria ; BOURBE Rauhère ; TEMAURI Jérôme ;
MAHINEPEU épouse AMARU Chantal.

Délégués suppléants : TERII épouse TUFAAIMEA Rita ;
FIRIAPU Soraya.

Teavaro

Délégués élus : TEARIKI Ronald ; MAIHI Teriitepaiatua ;
AGNIE Heima ; MARAEA Jean-Pierre ; TAPUTUARAI
Angélo.

Délégués suppléants : MAIHI Tehei ; UEVA épouse
MAIHI Linda ; TAUHIRO Mileana.

Maiao

Délégué élu : BROTHERS Henri.

Délégués suppléants : TEIHOTU épouse MAROTAU
Flora ; BROTHERS Pierre ; TEIHOTU Daniel.

20) Commune de Napuka

Napuka

Délégué élu : TAKI Mautaina.

Délégués suppléants : MAHINUI Joseph ; TEPAHI
Tereiuu ; TAHUKANUI Marama.

Tepoto

Délégué élu : KAMAKE Teau.

Délégués suppléants : TAKI Rangimea ; TUHOE Maoake ;
ARAI Loana.

21) Commune de Nuku Hiva

Hatiheu

Délégué élu : TEIKIHAA Jean-Pascal.

Délégués suppléants : KATUPA Yvonne ; KAU-TAI
Tahiamauani ; TEIKIHAA Tehonotini.

Taiohae

Délégués élus : KAUTAI Benoit ; AH SCHA Françoise ;
KAUTAI Jeanne-Marie ; TAUPOTINI Mathilde ;
TEHAAMOANA Pierre-Marie.

Délégués suppléants : TEKOHUOTETUA Etienne ;
FALCHETTO Gordon ; SCHMITH Teva.

Taipivai

Délégué élu : HAITI Nicolas.

Délégués suppléants : TEIKITEKAHIOHO Gabriel ;
TEIKITEETINI Titiatua ; FALCHETTO Gaele.

22) Commune de Nukutavake

Nukutavake

Délégué élu : NORMAND Milton.

Délégués suppléants : AUKARA Pierre-Richard ; TEAVE
Farepa ; TOKORAGI Philomène.

Vahitahi

Délégué élu : TAURAA Heitarauri.

Délégués suppléants : EHUMOANA Jean-Yves ; TEARIKI
Tepoheiarai ; TAGIHIA Tetuarerepehu.

Vairaatea

Délégué élu : NANUAITERAI Molida.

Délégués suppléants : TEREROA Martin ; DOUYERE
épouse TAMA Madeleine ; MARO Tagihia.

23) Commune de Paea

Délégués de droit : PANAI Lina, remplaçante de GRAFFE
Jacquie ; HAPAIRAI Jean-Claude ; DELMAS Rita ;
TEMEHAMEHA Williams ; JOQUEL Titaua ; PANAI Tutea ;
TEAHA Teipo ; ATA Edmond ; TEMAURI Yvette ;
TEMAEVA Roita ; BAUMERT Marguerite ;
ROOMATAAROA Bertho ; MAUNIER Nirvana ; KECK
Juliette ; TCHONG TAI Ezekielia ; AHUROA Rautipara ;
MAHAI Gratien ; MARERE Joëlle ; TEAOTEA Elise ;
RATARO Pita ; GRAFFE Maeva ; TERIITAHU Tepuaraurii ;
FAATAUIRA épouse GEROS Françoise, remplaçante de
GEROS Antony ; JENNINGS Patricia ; RICHMOND Yoan ;
WONG Djina ; TERAAMANO épouse LAURENS Vairea,
remplaçante de SALMON épouse AMARU Lois ; BRILLANT
Lucien ; BESSERT Marc ; MAI Cyrille ; PITO Ronald ;
TETUARO PAU ; TUIHANI Aïcha, remplaçant de TUIHANI
Marcel.

Délégués suppléants : URIMA Cyril ; TIAOAO Myrthana ;
NUUPURE Vahio ; TEHIHIPO épouse JENNINGS Juliette ;
MAUI Nils ; GERMAIN Suzanne ; LAGARDE Louis ;
PERETIA Linda ; RICHMOND Franck.

24) Commune de Papara

Délégués de droit : DROUET Alain, remplaçant de
SANDRAS Bruno ; LEHARTEL Christelle ; TEHEI née ORA
Moeana ; TAMUI née UURA Elisabeth ; MAURITERA
Tainoa ; PUTOA Georges ; TEMARII Charles ; ROIHAU Ata ;
PAPARA née RAI Miri ; MOTAHU Robert ; RIMA née Mooroa
Turerearii ; VAIRAA épouse TETIAMANA Vahua ;

TETUANUI Tamanui ; VAN SAM Vaea ; ARIIOEHAU Georges ; TAATA Jacques ; ERENA Marie ; TERIINATOOFA Hereiti ; PERETIA Robert ; TERIITAUMIHAU née PAHUIRI Maire ; APUARII Ralph ; NOUVEAU née TAUMI Cathy ; LE GAYIC Clément ; SALMON épouse ARIIOEHAU Rosa ; WAN SOONG Yves ; NAEHU Mata ; OÏTO Pierre ; SALMON Stellio ; PAPARA Tiarenuï ; VILLIERME Charles, remplaçant de TAAE Puta'i ; MOTAHÏ Valérie ; TEHAAMATAÏ Médéric ; MOEVAÏ épouse AMO Véronique.

Délégués suppléants : MENAD épouse TEROOATEA Djamilia ; AIRIMA André ; POETAI Norma ; HAUATA Hiva ; PERETIA Alette ; TAIORÉ Bernard ; PUNUA épouse PEU Titiana ; TAERO épouse EHUMOANA Elise.

25) Commune de Papeete

Délégués de droit : DESTANG Max, remplaçant de BULLARD Michel ; MAIOTUI Paul ; TEAHA Danièle ; TEMEHARO René ; TRAFTON Mareva ; TAMA-GEORGES Hinatea ; FONG LOI Dan, Patrice, remplaçant de FONG LOI Charles ; BONIFACE Tehei junior, remplaçant de PUHETINI Sylvana ; TANSEAU Robert ; MAHUTA Tevarii Gérard, remplaçant de TINORUA Alice ; TEATA Marcelino ; LE GAYIC Roméo ; ADAMS épouse TAAROAMEA Myrna ; MAÏ Alain ; CHANTEAU épouse CHAMPS Agnès ; LOMBARD Adrien ; LIVINE épouse RESTOUT Danielle ; LO SIOU Jean-Pierre ; LEHARTEL Manouche ; KOUAKOU Georges ; MARTY Bruno ; LEPEAN épouse GUIDO Belinda ; HANDACHY Soumia ; TAHLATA Martha ; REY Steven ; TINORUA Mireille ; CARLSON Jean-Michel ; AMARU Hans ; TEURURAI Lowna ; NENA Tauhiti ; CHANT Mike ; GRAND Moeava ; PORLIER Antonina ; IENFA Jules ; SUEN KO Régina, remplaçante de BOUTEAU Nicole.

Délégués suppléants : TEINAURI Christian ; ELLIS Loana ; TERIIHOPUARE Gaspard ; MARAETAATA Hinatea ; PITTMANN Charlie ; RIARIA Clorinda ; REIA Léon ; TEMAURIORAA Vaiera ; TUPAHURURU Paeheuna.

26) Commune de Pirae

Délégués de droit : FRITCH Edouard ; ATEM Félix ; BAMBRIDGE Maïana ; BAMBRIDGE épouse FOLIAKI Turere ; BOHL épouse LICHTLE Yvette ; CHICOU Jean ; COPPENRATH épouse VERNAUDON Béatrice ; HAREHOE Thilda ; HUNTER Lorraine ; LAUZUN épouse LECHENE Eliane ; MAKE Léon ; MAO Marie-Madeleine ; MOO-SUNG Samuel ; MOU KAM TSE Kapo ; PAQUIER Jean-Claude ; PARAUE Milton ; PARO Irvine ; POMARE épouse TIXIER Yvannah ; RAFFIN Yvonnick ; RAUFEA Doris ; SVARC Maire ; TAAROA Rosana ; TAURAA Heimana ; TAURAAATUA Christophe ; TEO Christophe ; TEIO veuve MACE Miriama ; TEMARII Abel ; TERE Maono ; TETOOFA Raiarii ; TETUAETARA Théodore ; THUNOT Taïana ; URAHUTIA Riveta ; WONG Keehi.

Délégués suppléants : VERNAUDON Judy ; DOOM Gilius ; ESTALL Vaïana ; DUDES Michel ; POMIER Evelyne ; SHIGEDOMI MAURY Hiro ; INA Vaimana ; AMO Hono ; TETO épouse YAO THAM SAO Elisa.

27) Commune de Puka Puka

Délégué élu : VILLANT Tauhei.

Délégués suppléants : TERIIRERE Poema ; MAPU Jean-Mari ; PAPA Vérina.

28) Commune de Punaauia

Délégués de droit : TUMAHAI Ronald ; DUBOIS Tatiana ; LISSANT Simplicio ; MANEA épouse LYAU Tania ; POMMIER Aitu ; PUCHON Cathy ; TATARATA Marc ; TEISSIER Hinano ; CHING Yves ; TEURU Marie-Rose ; HAPAITAHAA Ismaël ; JURD Maguerite ; VERNAUDON

Christian ; TEATIU Imelda ; VAN BASTOLAER Gustave ; MAÏTI Mareta ; TEAHU André ; MARA Astride ; RUA Antoine ; TAHUTINI Edmée ; PERE Paul ; ATAE Layana ; DOOM Georges ; BAMBRIDGE-RICHERD Bellinda ; FAATAU Irwin ; SANQUER Juliana ; CHING Jean-Pierre ; LENOIR Pureata, remplaçante de ARO Dylma ; HAUATA Tema, remplaçant de TUAÏVA Jean-Paul ; HARUA Monette ; LAUREY Nuihau ; TERIITERAAHAUMEA Patricia ; HOWELL Patrick ; TEUIRA épouse HOPU Aimata ; TETUANUI Willy.

Délégués suppléants : LEU Yann ; TUTEINA Heirani ; VERNAUDON Jean ; REICHART Taina ; TAEA Louis ; SALMON Hinerava ; POTHIER Christian ; TEREKA Parii ; TAIMANA Viri.

29) Commune de Raivavae

Anatonu

Délégué élu : NONOHA Mata.

Délégués suppléants : TUMARAE Clark ; TUMARAE Jacques ; TEVAATUA Henriette.

Rairua Mahanatoa

Délégué élu : FLORES Teriitehau.

Délégués suppléants : TAUTAHANA Césaire ; OPETA Poroi ; QUAN WEL Haipunaruu.

Vaiuru

Délégué élu : TEVAATUA Joachim.

Délégués suppléants : TEHAHE Antinea ; MAHAA Christo ; TIARII Willy.

30) Commune de Rangiroa

Makatea

Délégué élu : MAÏ Julien.

Délégués suppléants : MAÏ Turama ; MATAITAI Tehei ; MAIHOTA Irna.

Mataiva

Délégué élu : TETUA Edgar.

Délégués suppléants : TIAÏHAU Daniel ; TEFAFANO Terai ; LACOUR Elisabeth.

Rangiroa

Délégués élus : MARAEURA Teina ; TETUA Félix ; TEHAU Auguste ; MAURI François ; DESROCHES Joséphine.

Délégués suppléants : ESTALL Ronald ; TEINAORE Weilani ; CADOUSTEAU Manuiva.

Tikehau

Délégués élus : METUA Marere ; TERIIATETOOFA Frédéric ; TETUA Justine.

Délégués suppléants : NATUANUI Louise ; HURI Firmin ; TEFELAO Paea.

31) Commune de Rapa

Délégués élus : NARII Poe, remplaçante de NARII Tuanainai ; RIARIA Octave ; PUKOKI-TAMATA Ida.

Délégués suppléants : PEA-FARAIRE Tamaterai ; TINOMOE Albert.

32) Commune de Reao

Pukarua

Délégué élu : LY Marie-Thérèse.

Délégués suppléants : KERARAVARU Ragitake ; MAHAGATEIRA Teaotu ; MAÏTUITU Erita.

Reao

Délégué élu : BARSINAS Tehetu.

Délégués suppléants : TOGATEVANA Tagieriki ; TETAIAMOEARO Tetaimoearo ; TEPAKOU Vetea.

33) Commune de Rimatara

Amaru

Délégué élu : HATITIO Georges.

Délégués suppléants : MOOROA Tetahina ; IOANE Elvina ; APINI Vahineteu.

Anapoto

Délégué élu : KATO épouse ANANIA Velda.

Délégués suppléants : IOTUA Pita ; ANANIA Tiarehutahi ; PAPARA Tehorui.

Mutuaura

Délégué élu : TEREOPA épouse TAHARIA Yolina.

Délégués suppléants : UTIA Francine ; TAHARIA Sterlley ; IOTUA Gabriel.

34) Commune de Rurutu

Avera

Délégués élus : VAEA Ebesa ; MOEAU Dominique ; LACOUR William.

Délégués suppléants : MAIRAU Tiarematatea ; MAIRAU Mataroa ; ITAE TETAA Tihoti.

Hauti

Délégué élu : TAPUTU Bruno.

Délégués suppléants : MAROANUI Rodrigue ; TINOMOE Henriette ; MAROANUI Lidie.

Moerai

Délégués élus : ROOMATAAROA Firmin ; MONG YEN Adolphe ; MARUHI Valentina.

Délégués suppléants : TEINAORE Roger ; TEPA Koba ; PITA Epharaima

35) Commune de Tahaa

Faaaha

Délégué élu : TEIHOTAATA Yvette.

Délégués suppléants : LAUGHLIN Matahiarii ; ATGER Nick ; POTHIER Stanley.

Haamene

Délégués élus : TAEREA Raymond ; TINORUA Fabien ; MOEINO Yannick.

Délégués suppléants : TAEREA-HIOE Warren ; TETUAHITIRERE Edmond ; TAAROA Claudie.

Hipu

Délégués élus : TEFAATAU Verdon ; AURAA Miriama ; NAORE Ahimana.

Délégués suppléants : AURAA Teaveura ; AURAA Moeava ; HAPAITAHAA Loïc.

Iripau

Délégués élus : TEMATARU Céline ; CHU Sylvain ; MAIARII Maire.

Délégués suppléants : DOOM Robert ; TINORUA Louisa ; MARUAE Mata.

Niua

Délégués élus : MARAEA Marc ; HAHE Joël ; PATU Hina.

Délégués suppléants : PATU Ernest ; HAHE Roger ; RUAHE Vincent.

Ruutia

Délégué élu : BENNETT Maima.

Délégués suppléants : PATERE Arthanase ; HITIMAUE Jacques ; HITIMAUE Murielle.

Tapuamu

Délégués élus : TAMAEHU Pascal ; TEUIAU Sylvie ; TOA Alexandry.

Délégués suppléants : TUNUTU Haydie ; FARAIRE Raphaël ; TEURAFATIAU Jules

Vaitoare

Délégué élu : VAIHO Jean-Pierre.

Délégués suppléants : FIRUU Marcel ; VIRASSAMY Jean ; TEKOPUNUI Anatole.

36) Commune de Tahuata

Délégués élus : KOKAUANI François ; TOHUHUTOHETIA épouse BANGELINA Diane ; TETAHIOTUPA épouse ANIAMIOI Sabine.

Délégués suppléants : TIMAU Louis ; KOKAUANI Jean-Baptiste ; TIMAU épouse BARSINAS Marie-Louise.

37) Commune de Tairapu-Est

Afaahiti

Délégués élus : JAMET Anthony ; SUHAS Mata ; GANIVET Antoine ; HIRIGA Saindy ; MAAMAATUAI AHUTAPU Keitapu ; VIVISH Titaua ; DUFOUR Robert ; TEURU Séverine ; RUA Claude ; TOTELE Sulia ; MANA Faarahia ; BUTSCHER Hereiti ; CHUNG SAO Willy ; PAHEROO Marcelle ; HAPAIRAI Frédéric.

Délégués suppléants : LUCAS Louise ; LINTZ Heimoana ; TAPUTU épouse WASNA Bernadette ; YEONG Christophe ; WINCHESTER Sandra.

Faaone

Délégués élus : PICARD Isidore ; MANA Vaea ; METUA Pierrot ; TAHITO Virginie ; TEFAAFANA Théodore.

Délégués suppléants : PUAIRAU épouse TAAE Andrea ; AUA Ariitea ; HURIA Jennifer.

Pueu

Délégués élus : ATANI Herold ; TERAITETIA Annabella ; TETUANUI Eugène ; THIONI Nelia ; LEHARTEL Moana.

Délégués suppléants : MAAMAATUALATAPU Jean-Marie ; MAAMAATUALATAPU Jennifer ; BENNETT Raimoana.

Tautira

Délégués élus : LENOIR Patricia ; PATER Marcel ; PAEPAETAATA Naura ; FARAHEI Vane ; MARERE Teipotemarama.

Délégués suppléants : NUUPURE Voltaire ; TARAUFU épouse TAURI Louise ; FROGIER Marc.

38) Commune de Tairapu-Ouest

Teahupoo

Délégués élus : TUPANA Roniu ; PARKER Gérard ; FAATIARAU Angéline.

Délégués suppléants : MAONI Charlot ; MAONI Elisa ; TIHONI Sylvère.

Toahotu

Délégués élus : TAVAEARII Wilfred ; MAHAA Lucienne ; HAMBLIN Tetuanui ; ROCHETTE Christine ; HAOATAI Ernest ; MARUAKE Ninitua ; DARROUZES Serge ; TAMUI Vahinetua ; TEMAHUKI Matavai ; TAURAATUA Charline ; RICHER Patrick ; PARAU Sarah ; TOOFA Alfredo ; TAUFA Muriel ; BENNETT Steeve.

Délégués suppléants : HAOATAI Nora ; TOOFA Milton ; TEVAEARAI Remuna ; CHOUNE Noël ; UTIA Nadia.

Vairao

Délégués élus : TARIHAA Jonathan ; TOURNERY-BACHEL Marie-Paule ; TETAURA Nono ; AUCH Léontine ; REID Georges ; DOOM Rogella ; WASNA Max Günter.

Délégués suppléants : TAMA Varin ; POUIRA Edmond ; TAUATITI Mere ; TAMATA Thierry.

39) Commune de Takaroa

Takapoto

Délégué élu : TCHONG MIN Nadine.

Délégués suppléants : BELLAIS André ; TEHIVA Hinano ; MAA Gilbert.

Takaroa

Délégués élus : PURUE DOMINGO Heimanu ; TAMU Tevahine ; MAHUTA épouse TEUAPIKO Romy.

Délégués suppléants : TUFARIUA Hirivai ; TAMA Eric ; POU Béatrice.

40) Commune de Taputapuatea

Avera

Délégués élus : LACHAUX Gérard, remplaçant de MOUTAME Thomas ; TAEA épouse MANEA Jeannette ; TERIHAUNUI Hiomai ; GODFREY Marie-Louise ; ROOPINIA Myron ; TARATI épouse CERAN JERUSALEM Vilna ; AHARA épouse RUA Lilian.

Délégués suppléants : FAATAHE Juliana ; TERIIPAIA Léon ; TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime.

Opoa

Délégués élus : EBB Moïse ; TEFAAITE Daniela ; PUNAA épouse AHUTORU Rosina.

Délégués suppléants : RUAMUTU Iaphéta ; MARAHITI Ariane ; TERIIPAIA Monique.

Puohine

Délégué élu : BUTSCHER Roland.

Délégués suppléants : RONGOMATE Damien ; MOU KAM TSE Didier ; MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle.

41) Commune de Tatakoto

Délégué élu : TEAGAI Ernest.

Délégués suppléants : POU Jean-Luc ; MARERE Miri ; TEFAU-HUTIA Tutea.

42) Commune de Teva I Uta

Mataiea

Délégués élus : ALPHA Tearii ; BERNARDINO Namoeata ; VAHINE Philippe ; OLDHAM Sylvana ; VERGNHES Clément ; PAROE Maeva ; ZAVERONI Teva ; LOQUET Loana ; HAAPUEA Alfred ; TETUIRA Ella ; EBB Williams ; BARFF Eugénie ; LUCAS Jean-Jacques ; MARAETEFAU Tepuratu ; COLOMBANI Ambroise.

Délégués suppléants : DOOM Tamatoa ; TEROROTUA Marie ; LE MAGUER Moïse ; HAOATAI Rosina ; BERNARDINO Gaston.

Papeari

Délégués élus : SANGUE Alain ; FERRAND Maimiti ; SANGUE Jean ; MATI Elma ; PAHEROO Arthur ; VANAA Nadège ; CHAPMAN Bruno ; MAIROU Christiane ; HAHE Marius ; PECKETT Vaiana ; KEANE Georges ; TERAII Michelle ; LO André ; TAHUROA Vai-Ura ; TAHUAITU Richmond.

Délégués suppléants : SANGUE Aldo ; THUNOT Natacha ; FAAFATUA Dany ; MARAMA épouse SANGUE Rava ; SANGUE Jean-Pierre.

43) Commune de Tubuai

Mahu

Délégués élus : VIRIAMU Tihina ; TEHOIRI épouse FAATAU Taria ; TEINAURI François.

Délégués suppléants : TOA veuve TEMAROHIRANI Mere ; HAUATA épouse TAHUHUTERANI Louisa ; TEMAROHIRANI Anabella.

Mataura

Délégués élus : TUPEA Patricia ; FLORES épouse HATITIO Mayalène ; DELORD Arieta.

Délégués suppléants : TAU Evrard ; TEINAURI Adrien ; TEMAE Tehei.

Taahuaia

Délégués élus : GARBUTT Angély, remplaçante de TAHIATA Fernand ; YIENG KOW Guy ; FLORES épouse TINORUA Orieta.

Délégués suppléants : TEHOIRI épouse AUDOUI Emilie ; TAMARII Jean-Marie.

44) Commune de Tumaraa

Fetuna

Délégué élu : RAAPOTO Rodrigue.

Délégués suppléants : RAAPOTO Liliane ; HAAPA Véronique ; TIHOTI Sylvain.

Tehurui

Délégué élu : DAVIDA Roselyne.

Délégués suppléants : EBERA Léontine ; POTHIER épouse TANOVA Perni ; TEIHOTAATA Teriipaia.

Tevaitoa

Délégués élus : TETUANUI Cyril ; TREMOULET Mereana ; TARATI Tina ; HUNTER Ivanui ; COLOMES Meoemoea.

Délégués suppléants : TERAIHAROA Pierre ; VANE Marc ; PEU Yvette

Vaiaau

Délégués élus : RAAPOTO Solomona ; TAMA Gloria ; TAURAA Come.

Délégués suppléants : TEFAATAU Teddy ; CHEONG SANG Michel ; TEHAAI Marcellino

45) Commune de Tureia

Délégué élu : TEHINA Mary.

Délégués suppléants : TEHAU Françoise ; FARIKI Marcellino ; BRANDER Tevahineheipua

46) Commune de Ua Huka

Délégués élus : OHU Nestor ; BROWN André ; AUNOA Ranka.

Délégués suppléants : SCALLAMERA Florentine ; FOURNIER Eugène ; TEATIU épouse BROWN Gabrielle.

47) Commune de Ua Pou

Hakahau

Délégués élus : KAIHA Joseph ; TEIKIEHUPOKO Georges ; HIKUTINI Rosita ; BRUNEAU Marcel ; BRUNEAU Amé.

Délégués suppléants : TOHUHUTOHETIA Yveline ; KAUTAI Teikipoetahi ; AH-LO Damase.

Hakamaïi

Délégués élus : AH-LO Alain ; HUUTI Michel ; PATI Arsène, remplaçant de HIKUTINI Isidore.

Délégués suppléants : HIKUTINI Alvares ; AH-LO Annette.

48) Commune de Uturoa

Délégués élus : TEROOATEA Sylviane ; TCHONG FONG Rudolphe ; AMARU Moeani ; GOCHE Dominique ; TE PING Louise ; TEROU Puni ; FATEATA Vaite ; MOUCHAS Joseph ; TEANINIURAITAMOANA Dolorès ; ROCHETTE Valentino ; DAMMANS Elisabeth ; VEHIATUA Billy ; TEIHO Marie-Noëlle ; GUILLOUX Germain ; HART Doris.

Délégués suppléants : TAUAROA Tehahetua ; CHOUPAGUE Terii ; EBB Tuarii ; TUPAIA Mélisa ; TERIINOHO Ekana.

Art. 2.— Conformément aux dispositions des articles L. 292 et R. 147 du code électoral, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre le présent arrêté, dans un délai de trois jours courant à compter de la date de sa publication.

Art. 3.— Les arrêtés n° HC 823 DIRAJ/BRE du 27 juin 2014 et n° HC 882 DIRAJ/BRE du 9 juillet 2014 sont abrogés.

Art. 4.— Le secrétaire général du haut-commissariat, les chefs de subdivision administrative et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 septembre 2014.
Lionel BEFFRE.

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

LOIS DU PAYS

LOI DU PAYS n° 2014-30 du 24 septembre 2014 relatif au "contrat de chantier".

NOR : TRA1400442LP

Après avis du haut conseil de la Polynésie française ;

Après avis du Conseil économique, social et culturel ;

L'assemblée de la Polynésie française a adopté,

Le Président de la Polynésie française promulgue la loi du pays dont la teneur suit :

Article LP. 1er.— Après l'article LP. 1223-11 du code du travail, il est créé une section 4 intitulée "Contrat conclu pour la durée d'un chantier" ainsi rédigée :

"Section 4 : Contrat conclu pour la durée d'un chantier

Sous-section 1 : Définition et champ d'application

Art. LP. 1223-12.— Le contrat conclu pour la durée d'un chantier intitulé "contrat de chantier" est celui par lequel un employeur engage un salarié exclusivement pour la réalisation d'un ouvrage ou de travaux précis.

Art. LP. 1223-13.— Le contrat de chantier peut être conclu dans les secteurs d'activités lorsque lesdites activités s'inscrivent dans un projet ou un programme dont la durée d'exécution estimée est supérieure à deux ans.

Sous-section 2 : Forme et contenu du contrat de travail

Art. LP. 1223-14.— Le contrat est obligatoirement écrit et est conclu pour une durée indéterminée.

Art. LP. 1223-15.— Outre les mentions obligatoires dans tout contrat de travail écrit, le contrat conclu pour la durée d'un chantier mentionne notamment :

- 1° La date de début du contrat ;
- 2° Le lieu exact du chantier ;
- 3° La durée prévisible de la mission du salarié sur le chantier. Cette mention ne fait pas obstacle à la poursuite du contrat lorsque la durée effective du chantier est supérieure à la durée prévisible ;
- 4° La nature des travaux à réaliser ;
- 5° Le poste pour lequel le salarié est embauché et sa classification.

Sous-section 3 : Rupture du contrat de travail

Art. LP. 1223-16.— Le licenciement intervient à la fin du contrat de chantier et n'est pas soumis aux dispositions de la section 2 du chapitre II du titre II du livre II de la présente partie relative à la procédure du licenciement pour motif économique, sauf dérogations déterminées par convention ou accord collectif de travail.

Art. LP. 1223-17.— Sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables, le salarié licencié a droit, quelle que soit son ancienneté, à l'indemnité de licenciement prévue par la section 1 du chapitre IV du titre II du livre II de la présente partie et ses arrêtés d'application.”.

Le présent acte sera exécuté comme loi du pays.

Fait à Papeete, le 24 septembre 2014.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :
Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

*Le ministre du travail
et du dialogue social, de l'emploi,
de la formation professionnelle,
de la recherche et de la condition féminine,*
Priscille Tea FROGIER.

*Le ministre du logement
et de la rénovation urbaine,
de la politique de la ville,
des affaires foncières et du domaine,*
Tearii ALPHA.

*Le ministre de l'équipement,
de l'aménagement et de l'urbanisme,
des transports intérieurs
et de l'environnement,*
Albert SOLIA.

Travaux préparatoires :

- Avis n° 129 HCPF du 25 avril 2014 du haut conseil de la Polynésie française ;
- Avis n° 4-2014 CESC du 20 mai 2014 du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;
- Arrêté n° 863 CM du 5 juin 2014 soumettant un projet de loi du pays à l'Assemblée de la Polynésie française ;
- Examen par la commission de la santé et du travail le 9 juillet 2014 ;
- Rapport n° 90-2014 du 9 juillet 2014 de Mme Elise Vanaa, rapporteur du projet de loi du pays ;
- Adoption en date du 21 juillet 2014 ; texte adopté n° 2014-24 LP/APF du 21 juillet 2014 ;
- Publication à titre d'information au JOPF n° 33 NS du 30 juillet 2014.

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 1342 CM du 24 septembre 2014 portant modification de l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 relatif à la délégation de pouvoir du conseil des ministres.

NOR : SGG1401870AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 24 septembre 2014,

Arrête :

Article 1er.— L'article 1er de l'arrêté n° 750 CM susvisé est rédigé ainsi qu'il suit :

“En application des dispositions de l'article 92-1° de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, le conseil des ministres délègue en matière d'administration des intérêts patrimoniaux et domaniaux de la Polynésie française :

- au ministre en charge de la culture, le pouvoir d'administrer le “Tahua Vaiete” et le “Tahua To'ata” ;
- au ministre en charge de la perliculture, le pouvoir d'autoriser ou de refuser toute occupation du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole, d'une superficie totale inférieure ou égal à cinquante (50) hectares et d'un nombre total de stations inférieur ou égal à cinquante (50) lignes de collectage (première demande, renouvellement, modification, extension, retrait, révocation et abrogation) ;
- au ministre en charge de la gestion du domaine :
 - le pouvoir en matière d'administration des biens mobiliers du domaine privé et du domaine public de la Polynésie française ;
 - le pouvoir en matière d'autorisation d'occupation temporaire d'une durée inférieure ou égale à trois mois sur le domaine public ou privé de la Polynésie française ;
 - le pouvoir en matière de résiliation conventionnelle des baux et contrats relatifs au domaine privé de la Polynésie française ;
 - le pouvoir en matière de résiliation conventionnelle des baux et contrats dont est titulaire la Polynésie française ;
 - le pouvoir d'autoriser les renouvellements et les cessions de baux (hors lotissements agricoles) ;
 - le pouvoir d'autoriser les renouvellements et les transferts d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à charge de remblai à des fins d'habitation ;
 - le pouvoir d'autoriser les affectations de biens immobiliers appartenant au domaine public ou privé au profit des ministères, services administratifs et établissements publics de la Polynésie française ;
 - le pouvoir d'autoriser toutes occupations temporaires de la gare maritime de Uturoa ;
 - le pouvoir d'autoriser les empiètements de prospect sur le domaine public ou privé (hors domaine public fluvial ou routier) ;
 - le pouvoir d'autoriser toutes occupations temporaires du domaine public maritime, d'une superficie inférieure ou égale à cent (100) mètres carrés ;
 - le pouvoir d'autoriser les prises à bail et conventions d'occupation de biens immobiliers au profit des ministères, services administratifs et établissements publics de la Polynésie française ;
 - le pouvoir d'autoriser les locations sur le domaine privé d'une superficie inférieure ou égale à deux mille cinq cents (2 500) mètres carrés ;
 - le pouvoir d'autoriser les locations à des fins agricoles (hors lotissements) ;

- le pouvoir d'autoriser les occupations pour l'exploitation d'un commerce ambulancier sur le domaine public ou privé (hors domaine public fluvial ou routier) ;
 - le pouvoir de fixer les indemnités dues à raison des occupations ou utilisations sans titre ni autorisation des dépendances du domaine public de la Polynésie française constatées notamment dans le cadre d'une procédure de contravention de grande voirie, à l'exclusion des indemnités exigibles dans le cadre d'une autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public ;
 - au ministre en charge de l'agriculture :
 - le pouvoir de céder à titre gratuit des plants ou des matières végétales produits par le service en charge de l'agriculture ;
 - le pouvoir d'autoriser les locations d'une superficie inférieure ou égale à 2 hectares à des fins agricoles dans les lotissements agricoles ;
 - le pouvoir d'autoriser les renouvellements et les cessions de baux agricoles, dans les lotissements agricoles, pour les terrains d'une superficie inférieure ou égale à 2 hectares ;
 - le pouvoir en matière de résiliation conventionnelle des baux agricoles, dans les lotissements agricoles, pour les terrains d'une superficie inférieure ou égale à 2 hectares ;
 - au ministre en charge du patrimoine archivistique et audiovisuel, le pouvoir de gérer les tableaux d'archivage ;
 - au ministre en charge de l'enseignement supérieur, le pouvoir d'attribuer les logements du centre d'hébergement des étudiants de Outumaoro ;
 - au ministre en charge de la pêche :
 - le pouvoir d'autoriser ou de refuser (première demande, renouvellement, modification, extension, retrait, révocation et abrogation) toute occupation du domaine public maritime à des fins d'exploitation de parcs à poissons d'une superficie totale inférieure ou égale à trois mille (3 000) mètres carrés par emplacement ;
 - le pouvoir d'autoriser ou de refuser (première demande, renouvellement, modification, extension, retrait, révocation et abrogation) toute occupation temporaire du domaine public maritime à des fins de collectage et/ou d'élevage d'organismes marins d'une superficie inférieure ou égale à trois mille (3 000) mètres carrés par emplacement ;
 - au Président de la Polynésie française, le pouvoir d'autoriser et d'organiser les occupations et de consentir les locations dans les centres administratifs situés dans les archipels autres que celui des îles du Vent ;
 - au ministre en charge de l'équipement :
 - le pouvoir d'autoriser la réduction de la largeur des servitudes de curage du domaine public fluvial ;
 - le pouvoir d'autoriser les déviations de cours d'eau sur le domaine public fluvial, d'une superficie inférieure ou égale à cinq cents (500) mètres carrés ;
 - le pouvoir d'autoriser les empiétements de prospect sur le domaine public fluvial et sur le domaine public routier ;
 - le pouvoir d'autoriser les occupations pour l'exploitation d'un commerce ambulancier sur le domaine public routier ;
 - le pouvoir d'autoriser toutes occupations temporaires du domaine public routier, d'une superficie inférieure ou égale à cent (100) mètres carrés, et pour une durée n'excédant pas quinze (15) jours ;
 - le pouvoir d'autoriser toutes occupations et constructions aux abords des ouvrages d'arts établis sur la voirie (servitudes administratives) ;
 - le pouvoir de délivrer les permissions de voirie sur le domaine public routier ;
 - le pouvoir d'autoriser les extractions d'agrégats sur le domaine public fluvial et maritime ;
 - le pouvoir de délivrer les actes individuels de délimitation du domaine public routier, du domaine public fluvial et maritime ;
 - le pouvoir en matière d'administration des navires de la flottille administrative de la direction de l'équipement ;
 - le pouvoir en matière de déconsignation des indemnités d'expropriation versées à la Caisse des dépôts et consignations ;
 - au ministre en charge de l'artisanat, le pouvoir d'autoriser les occupations temporaires dans les centres artisanaux ;
 - au ministre en charge des transports aériens interinsulaires :
 - le pouvoir d'attribuer et de renouveler les autorisations d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire n'excédant pas neuf (9) années ;
 - le pouvoir en matière d'agrément, de mesure conservatoire et de contrôle de l'exploitation d'un aérodrome privé, d'une hélisurface et d'une hélistation ;
 - le pouvoir en matière d'agrément, de mesure conservatoire et de contrôle de l'utilisation d'une hydro-surface."
- Art. 2. — L'article 3 de l'arrêté 750 CM susvisé est modifié ainsi qu'il suit :
- I. - Le 3e alinéa est ainsi rédigé :
- "- au ministre en charge de la fonction publique, le pouvoir d'intenter ou de soutenir toute action relative aux litiges avec les agents de l'administration de la Polynésie française, les fonctionnaires détachés ou les agents mis à dispositions auprès de la Polynésie française, y compris les litiges avec les personnels de cabinet de la Polynésie française recrutés à compter du 29 décembre 2006".
- II. - Le 5e alinéa est ainsi rédigé :
- "- au vice-président, le pouvoir d'intenter ou de soutenir toute action relative aux litiges concernant le Président de la Polynésie française."
- Art. 3. — L'article 4 de l'arrêté 750 CM susvisé est rédigé ainsi qu'il suit :
- "En application de l'article 92-3° de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, le conseil des ministres délègue :
- au ministre en charge des finances le pouvoir de transiger :
 - en matière fiscale ;
 - en matière douanière ;
 - en matière de litiges avec les personnels de cabinet de la Polynésie française.
 - au ministre en charge de l'économie, le pouvoir de transiger en matière économique".
- Art. 4. — L'article 7 de l'arrêté n° 750 CM susvisé est rédigé ainsi qu'il suit :

“En application de l'article 92-11° de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, le conseil des ministres délègue au Président de la Polynésie française le pouvoir en matière d'assignation de fréquences radioélectriques relevant de la Polynésie française.”

Art. 5.— Le vice-président et tous les ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 septembre 2014.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

*Le ministre de la relance économique,
du tourisme et des transports
aériens internationaux,
de l'industrie, du commerce
et des entreprises,*
Jean-Christophe BOUISSOU.

*Le ministre du développement
des activités du secteur primaire,*
Frédéric RIVETA.

*Le ministre du travail
et du dialogue social, de l'emploi,
de la formation professionnelle,
de la recherche et de la condition féminine,*
Priscille Tea FROGIER.

*Le ministre du logement
et de la rénovation urbaine,
de la politique de la ville,
des affaires foncières et du domaine,*
Tearii ALPHA.

*Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur,
de la promotion des langues,
de la culture et de la communication,*
Nicole SANQUER-FAREATA.

Le ministre de la jeunesse et des sports,
René TEMEHARO.

*Le ministre de l'équipement,
de l'aménagement et de l'urbanisme,
des transports intérieurs
et de l'environnement,*
Albert SOLIA.

ARRETE n° 1343 CM du 24 septembre 2014 portant fin de fonction de M. Yves Hauptert en qualité de chef du service de la communication.

NOR : COM1401875AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 871 CM du 28 juin 2013 portant création et organisation du service de la communication ;

Vu la lettre de démission de M. Yves Hauptert en qualité de chef du service de la communication en date du 15 septembre 2014 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 24 septembre 2014,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de M. Yves Hauptert en qualité de chef du service de la communication.

Art. 2.— L'arrêté n° 908 CM du 5 juillet 2013 modifié portant nomination de M. Yves Hauptert en qualité de chef du service de la communication est abrogé.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 septembre 2014.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 1344 CM du 24 septembre 2014 portant nomination de M. Thibault Marais en qualité de chef du service de la communication.

NOR : COM1401876AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 871 CM du 28 juin 2013 portant création et organisation du service de la communication ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 24 septembre 2014,

Arrête :

Article 1er.— M. Thibault Marais est nommé en qualité de chef du service de la communication.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 septembre 2014.
Edouard FRITCH.

**ARRETES DU PRESIDENT
DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES**

PRESIDENCE

ARRETE n° 706 PR du 24 septembre 2014 portant nomination de Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de cabinet auprès du ministre du développement des activités du secteur primaire.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 677 PR du 16 septembre 2014 constatant la qualité d'ordonnateur du vice-président du gouvernement de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2009-78 APF du 29 octobre 2009 portant statut de droit public des membres de cabinet du Président de la Polynésie française, des ministres du gouvernement de la Polynésie française et du président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2156 CM du 23 novembre 2009 modifié fixant le régime de rémunération des personnels de cabinet du Président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er. — Mme Sabine Bazile est nommée en qualité de directrice de cabinet auprès du ministre du développement des activités du secteur primaire à compter du 17 septembre 2014.

Art. 2. — Le vice-président, ministre du budget, des finances, de la fonction publique, des énergies, de la santé et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 septembre 2014.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

ARRETE n° 707 PR du 24 septembre 2014 portant nomination de M. Stéphane Tarahu en qualité de chef de cabinet auprès du ministre du développement des activités du secteur primaire.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 677 PR du 16 septembre 2014 constatant la qualité d'ordonnateur du vice-président du gouvernement de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2009-78 APF du 29 octobre 2009 portant statut de droit public des membres de cabinet du Président de la Polynésie française, des ministres du gouvernement de la Polynésie française et du président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2156 CM du 23 novembre 2009 modifié fixant le régime de rémunération des personnels de cabinet du Président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er. — M. Stéphane Tarahu est nommé en qualité de chef de cabinet auprès du ministre du développement des activités du secteur primaire à compter du 17 septembre 2014.

Art. 2. — Le vice-président, ministre du budget, des finances, de la fonction publique, des énergies, de la santé et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 septembre 2014.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

**MINISTRE DE L'EQUIPEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME,
DES TRANSPORTS INTERIEURS
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**ERRATUM à l'arrêté n° 8718 MET du 23 septembre 2014
(JOPF n° 50 NS du 24 septembre 2014, page 3853).**

Au lieu de : "Arrêté n° 8718 MEA du 23 septembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Shigetomi, directeur de l'aviation civile (DAC)."

Lire : "Arrêté n° 8718 MET du 23 septembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Shigetomi, directeur de l'aviation civile (DAC)."

LISTE DES OUVRAGES DISPONIBLES A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

(Prix TTC)

- Budget général de la Polynésie française 2014	3 192 F CFP
- Code des impôts (JOPF n° 13 NS du 27 mars 2012)	1 344 F CFP
- Code de l'environnement (JOPF n° 36 NS du 28 juin 2013) Broché.....	1 271 F CFP
- Affiches "Accident du Travail"	174 F CFP
- Affiches "Défense de consommer"	174 F CFP
- Affiches "Loi sur l'ivresse"	267 F CFP
- Affiches "Réglementation sur le commerce des boissons" (français et tahitien)	58 F CFP
- Barème des ANFA (10 F la feuille ou 1840 F l'ensemble).....	2134 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes spéciaux 2010.....	2 294 F CFP
- Budget général de la Polynésie française 2011	2 515 F CFP
- Budget général de la Polynésie française 2012.....	2 641 F CFP
- Budget général de la Polynésie française 2013.....	2 594 F CFP
- Code des communes de la Polynésie française (JOPF n° 2 NS du 29 juillet 1998).....	368 F CFP
- Code pénal (JOPF n° 8 NS du 2 août 1996)	378 F CFP
- Code de procédure pénale (JOPF n° 9 NS du 16 août 1996)	704 F CFP
- Codification du droit du travail (LP n° 2011-15 du 04/05/11 JOPF n° 27 NS)	1 313 F CFP
- Codification du droit du travail (LP n° 2011-15 JOPF broché).....	1 680 F CFP
- Codification du droit du travail (Arrêté n° 925 CM du 08/07/11 JOPF n° 45 NS).....	1 313 F CFP
- Codification du droit du travail (Arrêté n° 925 CM JOPF broché).....	1 680 F CFP
- Convention collective des assurances	331 F CFP
- Convention collective de l'automobile	336 F CFP
- Convention collective du bâtiment et des travaux publics.....	940 F CFP
- Convention collective des banques	496 F CFP
- Convention collective du commerce	525 F CFP
- Convention collective du gardiennage.....	352 F CFP
- Convention collective de l'industrie hôtelière de Polynésie française.....	536 F CFP
- Convention collective de l'industrie	431 F CFP
- Convention collective de l'imprimerie, de la presse et de la communication.....	750 F CFP
- Convention collective du nettoyage	410 F CFP
- Instruction comptable de la Polynésie française (JOPF n° 1 NS du 2 janvier 2007 broché)	1 040 F CFP
- Livret d'apprentissage anticipé de la conduite (octobre 2009).....	670 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Hiva Oa (JOPF n° 36 NS/2009).....	263 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Huahine (JOPF n° 19 NS/2010)	263 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Nuku Hiva (JOPF n° 52 NS/2008)	263 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Papara (JOPF n° 15 NS/2010)	326 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Papeete rectificatif (JOPF n° 65 NS/11).....	263 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Pirae (JOPF n° 42 NS/11)	263 F CFP
- Procès-verbal type des délégués du personnel ou comité d'entreprise	139 F CFP
- Statut de la fonction publique :	
Tome 1 : Dispositions générales (mise à jour au 31 janvier 2004).....	2 629 F CFP
Tome 2 : Statuts particuliers (mise à jour au 31 mars 2002)	2 730 F CFP
Tome 3 : Filière de la santé (mise à jour au 30 avril 1999)	1 659 F CFP

Consulter le bureau commercial pour les autres ouvrages

Commandes-facturation : ouvert du lundi au jeudi de 7 h 00 à 15 h 00 et Vendredi 7 h 00 à 14 h 00 - Tél. : 40 50 05 79 - Fax : 40 42 52 61 - compta.clients@imprimerie.gov.pf
Caisse : ouvert du lundi au vendredi de 7 h 00 à 12 h 00 - Tél. : 40 50 05 78 - Fax : 40 50 05 70 - caisse@imprimerie.gov.pf

TARIFS

des Abonnements de l'Imprimerie officielle à compter du 1er Mars 2010

<i>TARIF en F CFP</i>	TTC	Hors Taxe
		France – DOM-TOM – Autres Pays
	Polynésie française	<i>Voie aérienne</i>
Numéro	263*	515
Abonnement 1 an	13 533	26 604

* Frais d'expédition non inclus pour les îles.